Barème des honoraires

Transaction

Les honoraires en transaction sont à la charge du vendeur.

Barème en formule	
Si, PV <= 300 000 €	Honoraires : PV - ((PV - 2500 €) / 1,06)
Si, PV > 300 000 €	Honoraires : 19339 + (PV - 300 000 €) * 4,5%

*PV = Prix de vente

Location

(locaux d'habitation)

Honoraires d'entremise et de négociation * (à la charge du bailleur)	**150 €**
Honoraires de visite de constitution de dossier et de rédaction de bail * (partagés par moitié entre le locataire et le bailleur)	**11 % TTC du loyer annuel hors charges** (plafonnés à 8€ TTC par m² de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire)
Frais d'état des lieux * (partagés par moitié entre le locataire et le bailleur)	**Maison jusqu'au T4 250€ TTC** **Maison T5 et plus 290€ TTC** **Appartement jusqu'au T2 190€ TTC** **Appartement T3 et plus 220€ TTC** (plafonnés à 3€ TTC par m² de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire)

Location professionnelle

(locaux commerciaux, industriels ou de bureau)

Les honoraires de location sont partagés par moitié entre le locataire et le bailleur.

Honoraires de location *	**20 % TTC du loyer annuel hors charges**
Frais de rédaction de bail *	**400 € TTC**

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
*Ces tarifs peuvent faire l'objet de conventions particulières.
La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire.

SARL FLEURY CHEZ SOI au capital de 15 000 € Siège social : 38 bis rue de l'Abbé Pasty – 45400 FLEURY LES AUBRAIS RCS Orléans 878 890 672 - Tél. 02 38 61 95 50
Carte professionnelle Transaction n° CPI 4501 2020 000 044 397 délivrée par la CCI du Loiret Caisse de garantie SO.CA.F – 26 avenue de Suffren 75015 PARIS
Adhérent n°32421 – Montant Transaction 200 000 €